



Certificat de Qualification Handisport module B

Objectifs

- Acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour adapter le matériel aux différents types de handicaps
- Acquérir les compétences nécessaires pour mettre en place des situations pédagogiques adaptées aux différents types de handicaps
- Acquérir les connaissances relatives aux règlements spécifiques Handisport.

Public concerné

- Titulaire d'un BE1 ou BE2 ayant participé au module A dans un délai inférieur à 3 ans.

La formation est limitée à 10 personnes.
Les candidatures seront acceptées dans l'ordre d'arrivée.

Prérogatives

- Le module B en lui-même n'apporte aucune prérogative supplémentaire.
- La validation des 2 modules (certificat de stage du module A + évaluation du module B) entraîne la délivrance du diplôme du Certificat de Qualification Handisport option aviron
- Toute personne possédant la qualification Handisport est soumise aux prérogatives relatives à son niveau d'encadrement délivré par la Fédération délégataire ou par l'Etat, dans la discipline d'origine.

Durée et dates

Durée : 5 jours - 35 heures de formation

Dates : à déterminer

Coût et financement

- Coût horaire : 10 euros
- Coût total de la formation : 350 euros
- Hébergement et restauration : 150 euros

Les frais de formation, d'hébergement et de déplacement sont à la charge de l'employeur ou du stagiaire si celui-ci est bénévole.

Contenu

- Spécificité et adaptation du matériel et de l'accueil selon les handicaps (coût, aide possible, expérience, sécurité)
- Principes théoriques d'adaptation à chacune des grandes familles de handicap (moteur, sensoriel, intellectuel et psychique) pour l'initiation et le perfectionnement, projets de cycles, situations particulières, expériences réussies, relation avec l'encadrement spécialisé
- Adaptation pratique face à un public, prise en charge du groupe et observation, retour sur la séance et les difficultés rencontrées
- Haut Niveau, compétition et handisport : disciplines, intégration aux compétitions valides, sélection et fonctionnement en équipe nationale, entraînement au quotidien au sein d'un club, adaptation des consignes, expériences et soutiens financiers

La FFSA est agréée centre de formation professionnel. À ce titre, elle vous délivrera une attestation de formation. Cette formation peut être prise en charge par les OPCA dans le cadre de la formation professionnelle si la formation s'effectue sur le temps de travail.

Lieu de formation

CREPS de Midi-Pyrénées
1, avenue Édouard Belin BP 84373
31055 TOULOUSE Cedex 4
Tél. 05 62 17 90 00

Inscription

Renvoyez à la fédération :
- la fiche de candidature jointe sans oublier le numéro SIRET de votre employeur
- un chèque de caution de 40 € établi à l'ordre de la FFSA
avant la date limite du
15 janvier 2007

Responsable pédagogique

M. Jean-Paul FAIN
Adjoint au Directeur Technique National
jeanpaul.fain@free.fr

Organisme de formation

FFSA
Centre de formation agréé 11 94 05328 94
numéro de siret 784405821 00033

S'informer

Fédération Française de Sociétés d'Aviron - 17, Boulevard de la Marne - 94736 NOGENT SUR MARNE CEDEX
Tél. 01 45 14 26 40 - Fax 01 48 75 78 75 - ffsa@avironfrance.asso.fr - <http://www.avironfrance.asso.fr>

Fiche FCcqH07 - 06DG1327 Mise à jour 3 mai 2006

